



Equipement			
Feux de route	HCR H4	(E)	
Feux de croisement	HCR H4	(E)	
Feux de position	A	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabarit	av		ar
Feux complémentaires			
Eclairage plaque	2/ séparé		
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	MITSUBA e6 28024		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	H O N D A SS (Civic 1300)		
Homologation N°	CH 0369 18		
Carrosserie	limousine		
Pièces	total 4	avant	2
Poids à vide	740	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	6,80
Poids total	1215	Cylindrée	1335

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

\*) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, M3, 1A 4,266 = 74 dB/A  
 50 km/h, A2, 1A 4,117 = 74 dB/A (2 paliers)  
 50 km/h, A2, 1A 3,105 = 72,5 dB/A (3 paliers)

\*\*\*) Mesure des gaz : teneur en CO: avec boîte mécanique = 1,725 % à 750 t/min  
 automatique = 1,25 % à 850 t/min (2 paliers)  
 automatique = 0,95 % à 850 t/min (3 paliers)

+) Variante de pneus : 175/70 SR 13 charge par essieu 810 (2,0) V-max. 180 km/h  
 155 SR 13 740 (1,9) 180 km/h

Variante de jantes : 5 J x 13 alliage léger HONDA Topy voies AV 1360 mm AR 1370 mm  
 5 1/2 JJ x 13 alliage léger BWA 112 1365 mm 1375 mm bavettes arrières érigées  
 4 1/2 J x 13 en acier 1360 mm 1370 mm  
 5 J x 12 alliage léger HONDA Topy 1360 mm 1370 mm.

Lieu et date de l'homologation - Berne, 16.02.81 (adm.)

Service fédéral d'homologation

Voiture  
de tourisme

H O N D A

divers

CH 0369 48

Fiche synoptique I

à joindre à la fiche  
d'homologation correspondante.

Complément du 13.05.81 - Ba

Modification du nombre de places: à l'arrière de 2 à 3 places par le montage de points d'ancrage conformes à la norme ECE-14 pour la ceinture de sécurité abdominale du siège central (Test ISB du 27.01.81).

Identification: distance entre les points d'ancrage = 400 mm; emplacement en ligne avec les points d'ancrage d'origine des ceintures à gauche et à droite.

Fixation de la ceinture

vis 7/16 UNF, longueur 20 mm

pièce coudée de la ceinture  
abdominale

tôle du plancher

plaque supérieure

plaque inférieure 75x35x3 mm  
avec écrou de 7/16, soudé

vis M 4 ou rivets Pop

Procédé: les véhicules, sur lesquels la modification a été exécutée avant la première immatriculation, seront admis avec 5 places (AV= 2 / AR= 3) selon les données des fiches d'homologation

CH 0369 14 type SS (Civic 1300)

CH 0369 15 type SL (Civic 1300)

CH 0369 16 type WC (Civic 1300 Wagon)

Les véhicules homologués

CH 0369 18 type SS (Civic 1300)

CH 0369 19 type SL (Civic 1300)

CH 0369 20 type WC (Civic 1300 Wagon)

mis en circulation avec 4 places, doivent être présentés aux autorités cantonales pour l'inscription du nombre de place modifié (Formule 13.20 B pour modifications techniques).